

Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Canton de Lorient 2
Commune de Groix

Etaient présents : Yannick AUFFRAY, Marie-Christine BIHAN-BERROU, Thierry BIHAN, Christophe CANTIN, Victor DA SILVA, Chantal GRIVEAUX-HUET, Jean-Claude JAILLETTE, Dominique JUDGE, Gilles LE MENACH, Marie-Josée MALLET, Bernard PENHOET, Marie-Françoise ROGER, Françoise ROPERHE, André ROMIEUX, André STEPHANT, Annick TONNERRE-BLANCHARD, Brigitte TONNERRE-GAMBINI, Erwan TONNERRE, Dominique YVON

PV du conseil du mardi 17 Décembre 2024.

Le Maire Dominique YVON vérifie que le quorum est atteint et annonce l'ordre du jour.
Le début du conseil est à 17h00.

2. D57/2024 : Décision modificative

Présentation par M. TONNERRE de la décision modificative 2

Pas d'observations

Présentation par M. TONNERRE de la décision modificative 3

Pas d'observations

Présentation par M. TONNERRE de la décision modificative 1 sur le port : Amortissements

Question de Mme Mallet sur cette décision, réponse apportée par Mme DOUESNARD : le but est de bien amortir sur le port pour se mettre à jour avec la Trésorerie, de bien réfléchir au plan d'amortissements.

Cette somme ne sort pas du budget.

Plus d'observations.

Unanimité.

3. D58/2024 : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025

Le Maire prend la parole, le budget investissement est clos en décembre, cependant il y a besoin de crédits en investissement avant le vote du budget et ainsi permettre la continuité des paiements en début d'année. Cette délibération est prise tous les ans. Il est rappelé que ces dépenses sont plafonnées à 25 % des dépenses d'investissement de l'année passée.

M. JAILLETTE demande ce que signifie les « immobilisations en cours » le Maire répond qu'il s'agit des travaux réalisés sur plusieurs exercices.

Ces dépenses d'investissement sont votées pour l'ensemble des budgets.

Pas d'observations.

Unanimité.

4. D59/2024 : Engagement de Lorient Agglomération à intégrer le dispositif de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2021-2025 mise en place sur le territoire

Le Maire présente le projet (remis par mail avant le conseil).

La CTG est une démarche stratégique qui mobilise les ressources de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) au service d'un projet territorial. Son objectif est de structurer et de prioriser une offre de services complète, innovante et de qualité à destination des familles. Cet engagement permet de formaliser un accord politique visible, basé sur un diagnostic partagé avec la CAF. L'une des particularités de cette convention est qu'elle concerne l'ensemble des communes de l'agglomération, soit 25 au total. Elle vise à renforcer le pilotage des projets territoriaux. Dans ce cadre, l'agglomération pourra recruter une personne dédiée, qui assurera le rôle de correspondant auprès des

communes du territoire. Cette personne sera également un relais essentiel pour intervenir auprès de la CAF et du département si nécessaire.

L'avenant est signé par l'ensemble des maires des communes de l'agglomération ainsi que par la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan.

M. JAILLETTE demande s'il y a déjà des projets de définis, Le Maire dit que non, et Mme GAMBINI confirme, c'est une relation de suivi. À ce jour, aucun projet spécifique n'a encore été défini dans le cadre de la CTG. Il s'agit avant tout d'une relation régulière avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Des réunions sont organisées périodiquement pour évaluer la qualité des prestations fournies par les structures existantes. La CAF effectue des contrôles fréquents afin de s'assurer que les normes de qualité et de sécurité sont bien respectées. Le Maire indique qu'ils sont venus au Pôle Enfance pour venir vérifier si les normes sont respectées.

Mme MALLET demande si cela concerne uniquement la petite enfance, Mme GAMBINI répond que non. La CTG ne concerne pas uniquement la petite enfance. Elle s'étend à d'autres secteurs comme l'emploi, le logement, le handicap et l'accompagnement social. La CAF intervient également dans le financement de certains projets d'envergure, parfois à hauteur de plusieurs centaines de milliers d'euros.

M. DA SILVA demande s'ils sont intervenus dans d'autres domaines à Groix, Mme GAMBINI répond que non. En ce qui concerne les priorités locales, certaines thématiques mériteraient d'être approfondies, notamment le handicap, le logement et l'accompagnement social. Ce sont des sujets majeurs qui doivent être abordés dans le cadre de la CTG.

M. JAILLETTE demande s'il y a une enveloppe globale de prévue, le Maire dit que non. M. JAILLETTE se demande si la convention pourrait être impactée par les conditions économiques qui s'annoncent. Le Maire dit qu'il ne sait pas mais il faut s'y attendre, car par exemple les départements vont devoir revoir à la baisse les subventions qu'ils accordent.

Le Maire indique que les travaux de la chapelle de Quelhuit ont été estimés à 300 000 € et les subventions ne sont pas assurées. Cependant, les travaux sont nécessaires car l'état de la charpente est très mauvais. M. BIHAN explique plus en détail comment a été fait le diagnostic.

Le Maire indique que les années 2025 et 2026 risquent d'être tendues au niveau financier pour les nouveaux investissements en raison de l'arrêt ou la diminution de subventions de la part des collectivités locales (Région/Département) et de l'Etat.

5. D60/2024 : Admission en non-valeur

M. TONNERRE présente ce qui est proposé :

- Pour la Commune 3618,01 €
- Pour le Camping 60,30 €

Le Maire indique qu'il a été décidé de retirer 2 000 € de ces non valeurs dus par un habitant de l'île. Il souhaite que la Trésorerie engage les poursuites prévues.

Pas d'observations.

Unanimité.

6. D61/2024 : Tarifs de la Commune et du Port

Thierry BIHAN indique que les contrats des titulaires n'ont pas été revus, en revanche les tarifs à la nuitée ont été revus pour les plus grands bateaux, notamment en augmentant le nombre de catégorie. Ainsi, le port de Groix s'aligne avec ce qui est pratiqué dans les autres ports.

M. TONNERRE indique que l'augmentation d'une manière générale pour les tarifs est de 2 % pour la Commune et pour l'AUMIG.

M. JAILLETTE souligne la nouveauté du tarif de 50 € pour les fluides lors de la location des salles, pour les associations. Il n'est pas d'accord avec cette augmentation pour la salle des fêtes car c'est une passoire thermique. Le Maire indique que l'armoire pour le chauffage est à présent fermée ce qui limite l'augmentation du chauffage par les usagers de la salle des fêtes.

Mme ROGER souligne qu'il y avait deux options ; soit diminuer de 50,00 € les subventions, soit faire payer les flux. Cela semblait plus symbolique de faire payer, cela montre que l'électricité a un coût.

Le Maire et ses adjoints indiquent que les écoles et l'association des assistantes maternelles ne paient pas. Le Maire rappelle également que la salle InterG est utilisée gratuitement par les associations, presque tous les jours.

Pas d'observations.

Unanimité.

7. D62/2024 : Révision des loyers communaux

Rappel par M. TONNERRE des informations, elles ont été transmises au préalable par mail à l'ensemble des élus.

Mme ROGER précise qu'il s'agit des logements au-dessus du pressing. Ce sont les seuls qui appartiennent encore à la Mairie. La gérance en est assurée par Morbihan Habitat.

Le Maire rappelle que le bâtiment a été préempté par la Mairie pour en faire un pressing, commerce qui n'existait pas auparavant sur l'île.

Des travaux ont été faits dans un des logements qui a été libéré récemment et remis en location. Ces travaux ont été réalisés aux frais de la Commune.

Pas d'observations.

Unanimité.

8. D63/2024 : PSC

M.TONNERRE rappelle qu'il y a une obligation de participation à la prévoyance pour les collectivités à partir du 1^{er} Janvier 2025.

Le Maire explique que la Commune a décidé de laisser aux agents le choix de leur prévoyance. La Commune versera une participation de 10,00 € pour les contrats labellisés. Il a également été décidé de participer à hauteur de 10,00 € pour la mutuelle, bien que cela ne soit obligatoire qu'à partir de Janvier 2026

M. DA SILVA demande si ce ne serait pas mieux d'avoir une mutuelle communale pour bénéficier de meilleurs tarifs, comme dans le privé. Le Maire indique que ce n'est pas l'option qui a été retenue pour laisser plus de liberté aux agents.

Pas d'observations.

Unanimité.

9. D64/2024 : AMI Camping

Mme ROGER rappelle que le camping est actuellement géré en régie et, chaque année, des saisonniers sont recrutés pour en assurer le fonctionnement. La commune souhaite désormais repenser l'organisation du camping afin d'offrir un meilleur service. À l'heure actuelle, le camping ouvre généralement à la mi-juin et fonctionne jusqu'à fin août voire début septembre. Nous rencontrons cependant des difficultés de recrutement, puisque nous faisons principalement appel à des étudiants. Les installations sont de bonne qualité mais il n'existe pas de permanence ni de service d'astreinte de nuit. Pour remédier à cette situation, nous envisageons de confier la gestion du camping à un tiers, sous réserve d'un cahier des charges strict que nous établirons. Nous avons d'ailleurs été approchés par l'auberge de jeunesse voisine, mais la réglementation nous oblige à lancer un appel à candidatures pour sélectionner un gestionnaire compétent. C'est pourquoi nous soumettrons cette proposition au conseil municipal. Par la suite, une commission se chargera de choisir le prestataire, tout en veillant à ce que la commune conserve la propriété du camping. Cette démarche permettra notamment d'améliorer la sécurité pour les vacanciers, d'autant plus que l'auberge de jeunesse, actuellement à l'étroit et submergée par le nombre de saisonniers, ne répond plus aux besoins croissants. Il est important de noter que, financièrement, le camping génère un excédent modeste, généralement de l'ordre de 1 000 à 2 000 euros, sans compter les interventions ponctuelles des services techniques. Ce site, aménagé dans les années 1980 dans le but de proposer une alternative au camping sauvage, demeure une offre de qualité et à coût modéré.

Cette nouvelle organisation pourrait permettre d'accroître la fréquentation et d'améliorer certains aspects, comme le renforcement de la sécurité nocturne, thème déjà étudié par l'auberge de jeunesse. À ce jour, aucun incident ou accident n'a été enregistré durant la nuit.

Mme MALLET demande qui s'occupera de l'entretien. Le Maire répond que ce sera le preneur. Il indique également qu'il souhaite mettre dans le cahier des charges que les tarifs restent attractifs.

M. DA SILVA demande s'il y aura des mobil-homes, le Maire répond que non.

M. JAILLETTE demande s'il y aura un loyer, le Maire dit que oui, mais qu'il sera probablement modéré.

Le Maire indique que c'est un service et qu'il n'est pas rentable.

Pas d'observations.

Unanimité.

10. D65/2024 : Modification du plan de servitude aéronautique (PSA) de dégagement de l'aérodrome de Lann-Bihoué

Le dossier a été transmis par mail au préalable à l'ensemble des élus.

Mme ROGER précise qu'il y aura une enquête publique.

Aucune observation.

11. D66/2024 : Dépôt des archives de la Commune de Groix au service départemental d'archives du Morbihan

Le Maire rappelle que les archives communales doivent être sauvegardées. Des agents des archives départementales sont venus faire un tri dans les archives de la Mairie.

Il rappelle qu'il a été retrouvé des poissons d'argent dans les archives. Il est nécessaire de les traiter avant de pouvoir déposer les archives à Vannes. Le but est de numériser toutes les archives.

M. DA SILVA demande comment consulter les archives. Le Maire lui indique qu'une fois numérisée, les archives sont consultables en ligne.

Plus d'observations.

Unanimité

12. D67/2024 : Régularisation foncière

Dans le cadre des travaux de Prad Fétan, un échange de terrain entre un propriétaire et la Commune doit permettre de rétablir les limites du domaine public. La commune récupère 3m² et donne 2m².

Pas d'observations

15. D70/2024 : Subventions exceptionnelles

L'APSIB demande une aide pour financer l'appareil de radiographie et d'échographie portable que l'association vient d'acquérir. Cet appareil est utile à la population et il permet d'éviter des évacuations qui ne sont pas nécessaires lorsque qu'un diagnostic fiable est posé. Le Maire propose de verser une aide de 3 000,00 €.

Pas d'observation. Unanimité

17. D72/2024 : Fixation d'un traitement minimum

Cette volonté municipale a été évoquée lors du dernier conseil. Le but est que chaque agent soit payé 600,00 € net au minimum tous les mois (pour un temps plein). A ce jour, 6 agents pourraient être concernés par cette disposition. Le gain pour les agents concernés se situe entre 10 € et 200 €.

Le Maire précise que cela concerne tous les agents (contractuels et titulaires).

Pas d'observations. Unanimité

Retour sur le point 15

15. D70/2024 : Subventions exceptionnelles

Le Maire propose de donner une subvention pour aider Mayotte. Il explique qu'il souhaite faire jouer la solidarité entre insulaires. L'île de Groix a elle-même bénéficié de cette solidarité de la part de la Nouvelle-Calédonie lors de la marée noire liée à l'Erika.

Il propose de verser 1 000 € à la Fondation de France.

Pas d'observation. Unanimité

Sollicité par le festival Pêcheurs du Monde, le Maire propose de leur octroyer la somme de 300 €.

Mme MALLET demande s'ils viennent en 2025 sur Groix, le Maire indique que l'association doit venir en Janvier.

Pas d'observations. Unanimité

16. D71/2024 : Exonération de loyers

Le Maire rappelle les difficultés que traverse l'entreprise « Les moules de Groix ». Il se félicite que de nombreux habitants aient participé, il y a une dizaine de jours, à une journée de soutien à la société de Julien et son épouse. Cet événement a été remarquable, témoignant d'un élan de solidarité que l'on retrouve souvent dans les îles. « J'ai été impressionné par le nombre de bénévoles qui se sont mobilisés pour organiser cette journée et offrir un véritable soulagement à Julien et son épouse ».

Une cagnotte a permis de récolter environ 30 000 euros, une somme qui servira à payer son salarié jusqu'à la fin de l'année et à couvrir certaines factures courantes. Julien souhaite éviter de laisser des dettes. Cependant, il loue actuellement un local au Pôle Mer, qui est d'ailleurs le plus grand de cet espace, pour un loyer trimestriel de 2 200 euros. Jusqu'à présent, il a toujours honoré ses paiements, mais le loyer du quatrième trimestre n'a pas encore été encaissé.

Après étude de la situation, nous ne pouvons légalement pas lui accorder une exonération totale. C'est pourquoi il est proposé que, pour ce quatrième trimestre, son loyer soit ramené à un euro symbolique, et ce jusqu'à ce que l'entreprise retrouve un fonctionnement normal. L'objectif est de lui permettre de relancer son activité sans être accablé par des charges trop lourdes.

Grâce à la solidarité des conchyliculteurs du Morbihan, Julien a pu obtenir des naissains de moules qu'il a déjà mis en chaussettes et immergés. Cette production devrait être exploitable d'ici le troisième trimestre 2025. Actuellement, il lui reste une dizaine de tonnes de moules commercialisables.

Par ailleurs, Julien ne souhaite pas dépendre uniquement de la production de moules. Il envisage de se diversifier en développant la culture d'algues spécifiques, destinées soit à l'industrie agroalimentaire, soit à la pharmacie. Il existe une forte demande en France pour certaines espèces, et il est déjà en contact avec divers organismes spécialisés.

Julien a également reçu le soutien du président de la CRC du Morbihan, Philippe Le Gal. En plus des naissains de moules, il participe actuellement à un chantier sur une importante concession à Quiberon, où il a été missionné pour travailler sur la culture d'algues.

Actuellement, les concessions existantes sont réservées aux moules et aux huîtres. Toutefois, il a obtenu une dérogation exceptionnelle pour débiter la production d'algues. Ce projet représente une véritable opportunité pour diversifier l'activité locale et répondre à une demande croissante dans ce secteur. Il s'agit notamment d'algues rouges, qui offrent aujourd'hui des perspectives très intéressantes, que ce soit sous forme déshydratée ou fraîche, notamment pour des applications pharmaceutiques.

M. TONNERRE apporte des précisions sur cette activité à la demande du Maire. Il indique également que l'entreprise a reçu le soutien des autres mytiliculteurs du Morbihan. Par ailleurs, un partenariat a été mis en place. Une réunion a eu lieu avec des acteurs du continent, notamment Yves Rocher, qui s'intéresse au projet et y contribue activement. Les perspectives sont donc encourageantes.

M. DA SILVA demande si on en sait plus sur la cause de la mortalité des moules. Le Maire indique que non. Il y a des doutes sur le clapage des boues. Des précisions sont apportées par M. TONNERRE. Concernant la suspension du loyer pour accompagner le retour à meilleure fortune d'une entreprise locale, l'échéance envisagée est au moins jusqu'à l'automne prochain. Il était crucial de lui apporter

un soutien financier, sans quoi elle aurait directement basculé en liquidation. Heureusement, la solidarité des mytiliculteurs, de la commune et des particuliers, qui ont participé à une cagnotte, a permis d'éviter ce scénario catastrophique. Sans cette entraide, tout se serait arrêté brutalement.

Depuis des décennies, nous battons pour préserver nos installations et notre activité maritime. Imaginer leur disparition est inconcevable. Il est essentiel de soutenir les alternatives et de s'adapter aux défis environnementaux, notamment les maladies qui impactent les cultures marines. Toutefois, il reste à identifier clairement les causes réelles de ces problèmes.

Lors des dernières réunions avec les spécialistes, notamment à Lorient, il a été souligné l'absence de solutions concrètes face à certaines pollutions maritimes. L'une des préoccupations majeures concerne les opérations de clapage, qui consistent à rejeter des sédiments en mer. Cela soulève des questions écologiques et économiques cruciales. D'un côté, on prône la protection des océans, et de l'autre, on prévoit de déverser 1,8 million de mètres cubes de vase en mer sur dix ans. C'est un pur scandale.

Le Maire rappelle que nous recevons des projets scientifiques comme Tara avec enthousiasme, mais, qu'au même moment, des décisions incohérentes sont prises, compromettant la biodiversité et l'économie locale. Lors d'une réunion avec des scientifiques et des élus, il a été suggéré de différer la période de clapage, qui s'étend de mars à juin, période critique pour la reproduction et la biodiversité. Une autre proposition serait d'éloigner la zone de clapage d'au moins 3 000 mètres. Ce sont des mesures minimales pour limiter les impacts négatifs.

Le problème ne se limite pas au clapage. Des débats persistent sur la station d'épuration de Groix. Certains affirment qu'elle pose un problème, mais les analyses d'eau effectuées par un cabinet indépendant montrent que la qualité reste excellente. Les rares incidents de débordement sont liés à des pluies excessives et restent ponctuels. Il est absurde de remettre en cause la qualité de l'eau en se basant sur des cas isolés.

La clarté et la turbidité de l'eau sont des enjeux essentiels pour le développement du milieu marin. Lorsqu'on nous assure que les taux de cyanure restent sous le seuil légal, cela signifie déjà qu'il y en a. Il est légitime de se demander ce que signifie réellement un seuil "acceptable". Ces enjeux doivent être abordés avec rigueur et transparence pour garantir la pérennité de nos écosystèmes et de nos activités.

Le Maire et M. TONNERRE indiquent que des analyses d'eaux sont faites régulièrement par la Commune et par les entreprises : les Moules de Groix et Haliotis.

Mme MALLET demande si le clapage des boues a un impact sur la qualité de l'eau. Le Maire et M. TONNERRE répondent que oui.

Plus d'observations.

Unanimité.

13. D68/2024 : Convention micro-folies

Mme ROGER fait un rappel des documents qui ont été envoyés par mail aux élus.

Elle précise que l'association a choisi des objets et tableaux au musée qui seront numérisés.

Pas d'observations

Unanimité.

14. D69/2024 : Convention de partenariat inventaire participatif du patrimoine vivant de l'île de Groix

Mme ROGER fait un rappel sur le déroulement de deux réunions publiques et sur la tenue d'ateliers.

Le but est de faire un point sur le patrimoine immatériel de l'île : recettes de cuisine, le parler groisillon, la toponymie, ...

Le Maire indique que ces travaux sont financés essentiellement par la région et le département. La Commune doit uniquement mettre à disposition des salles.

Mme ROGER indique qu'il y aura une exposition à la fin du projet.

18. D73/2024 : Plans de financement

- *Abri de vélos sur le port : projet revu à la baisse*

Dans un premier temps, il s'agit de mettre en sécurité le bâtiment en enlevant le toit et en changeant les ouvertures.

Les élus craignent que le lieu ne soit squatté par des groupes la nuit et s'inquiètent des coûts de maintenance qu'un trop gros projet engendrerait.

M. DA SILVA indique qu'il faudrait que cet abri à vélo ne soit ouvert que la journée. M. BIHAN répond que c'est compliqué car il faudrait que ce soit ouvert pour le premier bateau et fermé après le dernier.

Unanimité

- Prad Fétan

Question de Mme MALLET sur le circuit de l'eau.

Le Maire indique que l'eau circulera dans des buses, car sinon la réglementation est trop compliquée pour envisager de découvrir le cours d'eau. Les contraintes administratives auraient encore décalé le démarrage du projet.

Unanimité

- Chapelle de Quelhuit

M. JAILLETTE demande qui sont les financeurs. Le Maire lui répond que les partenaires habituels ont été sollicités et qu'ils figurent dans le tableau de financement soumis à délibération. Mme ROGER indique qu'il sera également fait appel aux dons auprès de la fondation du patrimoine.

Unanimité

- Musée

Il s'agit d'un début des travaux : la première phase. Elle porte sur la réserve, car l'état du bâtiment met en péril la conservation des objets.

Unanimité

19 – D74/2024 : RH – tableau des emplois

Modification de la durée de travail pour l'équipe des espaces naturels.

Un poste d'adjoint technique au service espaces naturels/verts passe de 28h à 35h / semaine.

Le Maire indique qu'au vu du travail effectué par l'équipe cela semble justifié.

Unanimité

Le point 1 n'est pas voté car le PV n'a pas été envoyé aux élus. (approbation du PV du 24/09/2024)

20 – D75/2024 : Le règlement intérieur du Pôle Enfance

Modifications :

- Le repas est proposé entre 12h et 13h20, les lundis, mardis, jeudis et vendredis ; pour les enfants présents à l'école.
- Les déplacements de l'école La Trinité jusqu'au restaurant municipal se font en minibus pour les enfants d'âge maternelle et à pied pour les élémentaires. Ces déplacements sont accompagnés par trois animateurs(rices) et deux ATSEM.
- Un(e) animateur(rice) est présent sur place, au restaurant scolaire pour accueillir les enfants arrivant de l'école St Tudy.
- Les collégiens sont autonomes pour leurs arrivées et départs. Ils ne peuvent quitter le restaurant scolaire avant 12h45.
- Les élèves de l'école Saint-Tudy sont accompagnés par un enseignant ou ATSEM à l'arrivée et au départ.
- Les élémentaires sont servis à table : ils sont autonomes dans le service de l'entrée ; le plat et le dessert sont servis par les agents de restauration scolaire. Des tablées de huit à dix enfants sont dressées, le placement est libre. Quatre animateurs(rices) déjeunent tous les jours avec les enfants.

- Les collégiens déjeunent dans une salle attenante au restaurant scolaire, accompagnés par une animatrice jeunesse. Ils participent au service et au débarrassage.
- Une fois le délai de réservation passé (vendredi à 12h pour la semaine suivante), toute annulation pour convenance personnelle ou soucis d'organisation ou sortie scolaire sera facturée au tarif de l'utilisateur.

Unanimité

21 – Questions

- *Conclusions de l'audit de l'EHPAD :*

Le Maire indique avoir eu un courrier il y a 8 jours. Le contenu de ce courrier était difficilement compréhensible car il ne contenait que des éléments statistiques. Il a demandé qu'une analyse de ces résultats soit réalisée et restituée. Il attend ce nouveau document pour pouvoir communiquer les conclusions.

Il fait un rappel sur le déficit de l'EHPAD et sur le nombre important des arrêts et des temps partiels thérapeutiques.

Il y a selon lui trois solutions : la privatisation de l'EHPAD, la fermeture de l'EHPAD ou l'augmentation des tarifs de 400 € / mois.

VYV3 et la commune se sont rapprochées pour envisager une éventuelle reprise de la gestion de la structure par leurs services. C'est une réflexion en cours.

Le SAAD pourrait également être confié à la Mutualité, à l'instar de ce qui a été fait pour Lorient et Ploemeur. Le Maire doit rencontrer le président de l'association prochainement.

M. JAILLETTE demande comment la Mutualité pourrait être plus efficace. Le Maire répond qu'ils ont plus de moyens, que c'est leur cœur de métier et qu'ils peuvent mutualiser les ressources mise en œuvre sur différents sites.

M. DA SILVA demande qui remplace actuellement les agents en arrêt maladie à l'EHPAD. Le Maire indique que des intérimaires sont recrutés.

Mme MALLET demande comment s'est déroulée l'enquête. Le Maire indique que le prestataire s'est déplacé pour rencontrer le personnel.

22 - Questions du groupe d'opposition :

- *Les locaux pour la visite médicale des salariés : n'ayant plus de locaux à Groix, les salariés vont devoir se rendre à Lorient pour leur visite médicale*

Le Maire indique que l'AMIEM a manifesté le souhait de ne plus utiliser les locaux de l'EHPAD et a demandé qu'un bureau de la maison de santé soit mis à leur disposition. Le Maire leur a indiqué que ça n'était pas possible. Cela a été confirmé par M. RIGUIDEL de l'APSIB.

M. DA SILVA précise qu'il souhaitait alerter sur cette situation, car cela impacte les entreprises et les salariés de l'île. M. DA SILVA indique que le problème pointé est le relationnel avec l'EHPAD.

M. DA SILVA demande si le Maire peut faire quelque chose.

- *Qui va reprendre la gestion de la déchetterie de Groix ?*

Le Maire indique que suite aux différents problèmes de gestion du personnel et aux plaintes de Groisillons au sujet de la collecte au cours de l'année 2024, Lorient Agglomération a décidé de passer un appel d'offres pour déléguer la gestion de la déchetterie de Groix.

Le Maire rappelle qu'il a souhaité que l'eau, l'assainissement et la déchetterie soient gérés en régie directe mais face aux difficultés l'agglomération ne voit pas d'autre solution que de privatiser pour pouvoir fournir le service attendu de tous.

Victor DA SILVA ajoute qu'il n'est pas toujours aisé de discuter avec Lorient Agglomération. Lorient Agglomération ne cherche pas vraiment à discuter non plus. La réunion qui a eu lieu avec les artisans au sujet de la déchetterie n'a pas été facile.

Les déchets, comme l'eau, sont devenus un business. Si c'est pour améliorer les choses, pourquoi pas, mais la vraie question est : qu'est-ce que cela nous rapporte ? On ne sait toujours pas où vont les souches ni quoi faire de l'amiante. C'est un sujet fragile, et c'est dommage qu'il n'y ait pas plus

d'échanges. Quand on parle de développement durable et de recyclage des matériaux, il aurait été plus pertinent d'être à l'écoute des acteurs locaux pour voir comment récupérer et réutiliser les ressources, notamment en matière d'énergie. Malheureusement, le dialogue est difficile.

Le Maire indique qu'il faut aussi reconnaître le travail accompli par Lorient Agglomération. Mis à part cet été, où il y a eu des tensions liées à la gestion des déchets, ils ont réalisé des travaux considérables. Avec un investissement d'1,3 ou 1,4 million d'euros pour une commune de 2 000 habitants, les coûts dépassent largement la moyenne des déchetteries du Pays de Lorient. Aucune autre commune du secteur ne possède une infrastructure comparable. De plus, ici, la déchetterie est facilement accessible : le point le plus éloigné n'est qu'à trois kilomètres.